



Une histoire de video pour une moto

Par **barbiche38470**, le **13/01/2013** à **13:37**

bonjour rnrnJ'espère que je suis sur le bon forum. Il y a 2 ans, les gendarmes m'ont mis une convocation. J'y suis allé. Une fois sur place, ils m'ont fait voir une vidéo que, soi-disant, j'avais faite. Du coup, ils ont perquisitionné à mon domicile et pris mes PC. Hier, en me rendant à mon travail, ils m'arrêtent pour poursuivre l'enquête. Ils n'ont rien contre moi. Comment puis-je me défendre contre ça ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **14/01/2013** à **08:09**

Bonjour,rnrnUne vidéo de quoi ?rnrnLes gendarmes n'ont rien contre-vous, dites-vous, ça, vous n'en savez rien car vous ne connaissez pas le contenu de votre dossier. Pour vous défendre, voyez un avocat.

Par **barbiche38470**, le **14/01/2013** à **20:18**

merci de m'avoir répondu rnb
bin la vidéo c'est une caméra embarqué ou dessus on voit juste le point de départ et la route à grande vitesse c'est tout on voit même pas le compteur ni moi ni la moto et ça fait 2 ans que ça dure j'aimerais bien récupérer mais pc

Par **chris_idv**, le **15/01/2013** à **11:15**

Bonjour,

Si les forces de l'ordre peuvent prouver que le film où figure l'infraction a été tourné en France et que l'accès utilisé pour mettre le fichier en ligne sur Internet est le votre il est compréhensible qu'elles s'intéressent à votre cas.

Si en plus vous êtes motard, et de surcroît avec des excès de vitesse déjà réprimés à votre actif vous avez pour les forces de l'ordre une "bonne tête de vainqueur"...

Pour récupérer vos PCs contacter un avocat qui fera une demande circonstanciée au procureur de la république en charge du dossier d'enquête: si vos PC ne contiennent aucun élément permettant de vous incriminer ils vous seront rendus. Dans le cas contraire vous saurez que les forces de l'ordre ont pu identifier sur vos PCs des éléments qui vous incriminent.

Cordialement,